

écho

des entreprises

05

18

04 | *Zoom*
PIWEL

14 | *Interview*
MARIO GROTZ

20 | *Focus*
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2018

38 | *Carte blanche*
YURIKO BACKES

CELTICTRIP

mikado

VOL QUOTIDIEN

À PARTIR DE

DUBLIN 129€

**VOLS A/R TTC, BAGAGE DE 23 KG ET
PETITE RESTAURATION À BORD INCLUS**

* Volez en bonne compagnie.

#luxairfeelgood

Réservation sur www.luxair.lu ou dans votre agence de voyages
www.travelblog.eu

Fly in good company*

 **Luxair**

Sommaire

- 03** **Éditorial**
- 04** **Zoom**
Piwel : Le filassier de l'acier
- 14** **Interview**
Mario Grotz, Président du Conseil de gérance de Luxinnovation
- 20** **Focus**
Élections législatives 2018
- 34** **Actualités de la FEDIL**
FEDIL Steelconstruction : Séminaire sur les Eurocodes 2 & 4 / Luxembourg launches business-focused national space agency / La FEDIL et Paul Wurth InCub s'associent pour soutenir les entrepreneurs innovants dans l'InduTech
- 38** **Carte blanche**
L'Union européenne - une force incontournable - par Yuriko Backes (Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg)
- 41** **Chronique juridique**
*Le harcèlement moral sur le lieu de travail - par Philippe Heck
Temps de garde à domicile - par Patricia Hemmen*
- 45** **Caricature**
- 46** **Publications & positions de la FEDIL**



TERRASSEMENT TRAVAUX DE VOIRIE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS BATTAGE DE PALPLANCHES PAR VIBRO-FONÇAGE PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DE BÉTON ARMÉ TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS

BAATZ Constructions Exploitation S.à r.l.
1, Bredewues L-1259 SENNINGERBERG
Tél : 42-92-62-1 Fax : 42-92-61
www.baatz.lu

BAATZ
CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION

Assumer les conséquences de ses actes

La législature qui vient à son terme a été marquée par un conflit ouvert entre le gouvernement et les organisations patronales autour du sujet de l'organisation du temps de travail. L'introduction d'une série de mesures favorables à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle n'a pas été accompagnée des mesures nécessaires permettant l'adaptation de l'organisation du travail auxquelles les entreprises s'attendaient et qui leur avaient été annoncées dans le cadre de discussions bipartites préalables aux décisions politiques en question. On peut comprendre la déception des employeurs dont l'organisation du travail est significativement perturbée suite à l'amélioration de l'attrait du congé parental, au réaménagement de certains congés spéciaux ou à la révision des règles de réintégration au travail suite à une incapacité de travail, alors que la marge de manœuvre pour compenser ces perturbations est restée plus ou moins la même, respectivement a même été limitée. Les représentants des entreprises se sont sentis trahis, car leur attitude ouverte par rapport aux mesures en question n'a pas été honorée. Ils en ont tiré leurs conclusions quant à la qualité et à l'utilité du dialogue social sur le plan national.

Cet interlude déplorable risque de ne pas rester le dernier de la sorte. En effet, à la lecture des projets politiques annoncés dans les différents programmes électoraux, on s'aperçoit que les appétits des partis sont insatiables lorsqu'il s'agit d'étendre la gamme des droits et compensations permettant aux salariés de configurer leur vie professionnelle en fonction de leurs contraintes ou désirs personnels. Quasiment tous entendent développer, à des degrés plus ou moins importants, la panoplie des instruments déjà en place. Plusieurs partis annoncent des mesures supplémentaires, telles que le droit au temps partiel - version "aller simple" ou version "aller-retour", au choix du candidat - ou encore le congé sabbatique.

L'objectif de notre *édito* n'est pas de critiquer les bonnes intentions qui peuvent justifier chaque mesure prise individuellement. Toutefois, nous aimerions sensibiliser quant à l'impact que le cumul des sorties et réintégrations de travailleurs susci-

tés par ces mesures peut produire sur l'organisation du travail par les employeurs et souligner la quasi-absence de propositions politiques visant à compenser cet impact au niveau des entreprises.

En effet, lorsqu'il s'agit d'outiller les entreprises des instruments nécessaires pour réagir de manière adéquate à la hausse des absences et des interruptions des carrières de leurs salariés, les programmes électoraux ne sont guère à la hauteur des défis que les auteurs de ces programmes posent eux-mêmes. Certains reconnaissent un besoin de flexibilisation accru au profit de l'employeur, mais souvent ils proposent de soumettre cette question aux partenaires sociaux. Du déjà vu, avec le résultat qu'on connaît. D'autres ont décidé d'ignorer complètement l'effet de leur action sociale sur l'organisation du travail dans les entreprises. Pire encore, ils comptent limiter davantage les exceptions au contrat à durée indéterminée "vieille école".

Or, l'incontournable recours accru à des périodes de référence allongées, aux contrats à durée déterminée, au travail intérimaire, au prêt de main d'œuvre, voir au pooling - solution avancée par un parti - , etc... n'est que la suite logique de choix politiques qui stimulent les absences en entreprise. Il est temps d'admettre cette réalité et d'aligner la marge de manœuvre des employeurs aux flexibilités accordées aux salariés.

Les programmes électoraux seraient plus cohérents et plus complets si les propositions d'action des partis touchant à l'organisation du travail reflétaient mieux cet équilibre nécessaire à la conciliation des besoins des uns et des autres.



RENÉ WINKIN
Directeur
rene.winkin@fedil.lu



zoom

PIWEL

PIWEL

Le filassier de l'acier

Un cliquetis métallique régulier accueille le visiteur de la petite usine sise dans une cité à Bertrange... Dans les halls de production teints en vert pâle – couleur spécialement mélangée chez Gérard - se cache un univers industriel comme d'antan.

Ici se fabrique un objet apprécié tant par les ébénistes que par les carrossiers et les ménages privés. Un produit de niche réputé dans le monde entier et exporté en Belgique, France, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie, Suisse, Grèce, Chypre, Pologne, Finlande, Suède, Hongrie, République tchèque, Antilles Françaises, USA, Canada, Indonésie, Australie, Nouvelle-Zélande et Yémen.

Son emballage avec la jeune femme souriante à la chevelure noire sur fond bleu est mythique, sa capacité est quasi tous-terrains.

Le tampon en laine d'acier signé Piwel.

En 1935 l'esprit entrepreneurial a poussé Pierre Welter à s'appliquer à la confection d'un produit rare et à acheter sa première machine. L'atelier de fabrication de laine d'acier se trouvait alors dans le garage loué à Hollerich, rue de la Vallée. En 1940 on a construit une usine à Merl, route de Longwy, et en 1952 l'entreprise a déménagé à Bertrange dans ses locaux actuels. C'est là qu'Albert Welter, le père des dirigeants actuels, a commencé à travailler tout en adaptant l'entreprise aux exigences du marché. Après plusieurs transformations et extensions tout au long des années 1970 à 1990, Tom Welter est arrivé dans l'entreprise familiale en 1986 et, épaulé par sa sœur Carole, il se consacre toujours à tisser de la laine d'acier.

Piwel produit actuellement 500 tonnes par an. 7% du chiffre d'affaires sont réalisés au Luxembourg, le reste se fait à l'international, dans les pays européens et le monde entier. La laine d'acier luxembourgeoise est partout : l'on charge même régulièrement des conteneurs destinés aux DOM TOM. Environ un quart de la production sert au nettoyage

(ménages privés et professionnels). Les autres principaux marchés sont des sociétés spécialisées dans les fournitures pour la restauration et le traitement du bois ou encore l'industrie avec des produits techniques divers.

La gamme de produits proposés est diversifiée :

Premièrement – voilà le produit phare, qui a fait la notoriété nationale de Piwel, avec son packaging légendaire – les tampons de laine d'acier imprégnés de savon, soit simples soit en version inoxydable. C'est le grand classique, nettoyant et dégraissant efficacement sans rayer. Que ce soient les barbecues, les vitres, les pare-brises et casseroles ou les ménages, les tampons Piwel servent à tout et cela à base d'un produit facilement recyclable – comme l'acier est le seul ingrédient entrant dans la production des petits ballotins polyvalents – et du savon non-polluant. Naturellement ils existent aussi sans savon et peuvent s'utiliser à sec pour polir et faire briller des objets en métal, les cuirs, les bois, les antiquités...

Piwel produit aussi des éponges en fil inoxydable et en fil galvanisé ou alors des éponges à base de fil de cuivre pur qui sont tricotées à Bertrange. Les éponges sont ensuite enroulées et leur finissage se fait dans des ateliers protégés tout à la main. « Parce que comme cela, le produit ne s'effiloche pas », explique M. Welter.

De plus, l'on propose des éponges double face en mousse et surface à récuser. Mais rien n'est plus fin que la véritable laine d'acier signée Piwel qui, elle, n'est pas abrasive et ne rayera pas les objets délicats.

Bref, « tout étincelle grâce à Piwel ».

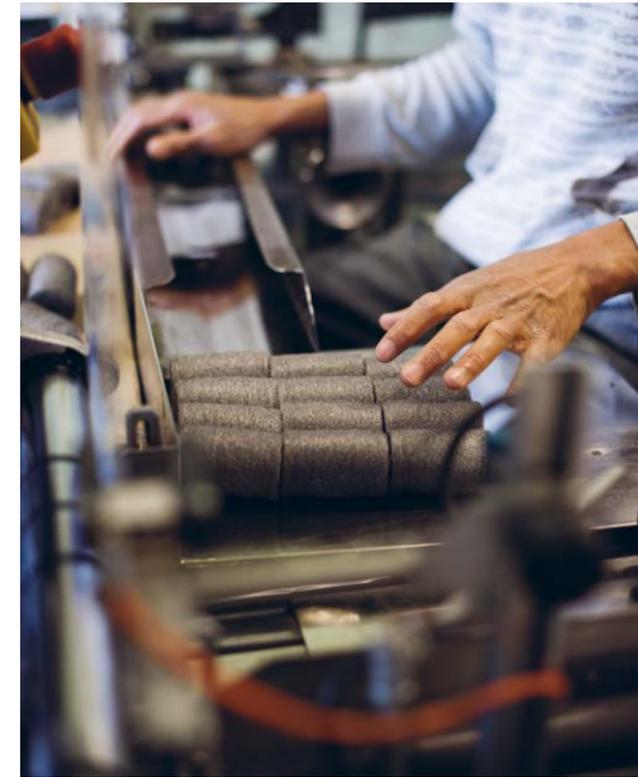
Piwel a toujours su s'adapter aux tendances du marché. Le fait que l'on s'est maintenu dans un environnement compétitif tient notamment à ce que l'entreprise occupe une niche : effectivement, on ne trouve pas beaucoup de matériel de production pour cette activité. Comme ce genre de machine n'est pas suffisamment prisé, aucun ingénieur ou construc-





PIWEL

9



teur de machines industrielles ne s'en occupe. Voilà pourquoi les équipements ont toujours été conçus en famille et pour la grande majorité (comme par exemple en ce qui concerne la machine qui injecte le savon dans les tampons) fabriqués ou adaptés in house. Les chaînes de production pour ainsi dire « faites maison » et le marché niche que dessert Piwel lui permettent de s'imposer face à la concurrence issue de pays à faibles coûts salariaux. Mais surtout, il y a la question du know-how... et c'est là que réside toute la richesse du tampon en laine d'acier luxembourgeois dont le degré de finesse est inégalable.

En somme, le procédé est simple : le fil d'acier est passé à travers des cylindres alignés alors que des lames le rasent, produisant ainsi des copeaux qui peuvent être plus fins qu'un cheveu humain. Les copeaux se rejoignent et s'enroulent ensuite sur de larges bobines. Mais à Bertrange chez

les Welter, c'est réellement l'amour du détail qui compte. Une quinzaine d'employés manient les ballotins de laine d'acier avec précaution, les lames permettant de tailler le fil sont remplacées sans relâche à la main, échangées contre des lames fraîches sortant tout juste de l'affûteuse qui, elle aussi, tourne sans cesse.

La poésie émanant du clapotis des machines quasi centenaires, du bruissement des bobines qui tournent et du va-et-vient des métiers qui tissent au sein des espaces de production peints de ce vert pâle si caractéristique, voilà ce qui respire la « vraie » industrie. La matière grise qui s'enroule de bobine en bobine, de cylindre en cylindre véhicule la grisaille industrielle, mais une grisaille d'un raffinement précieux, elle de ce métier consistant à transformer un simple bout de fil métallique en une laine d'une douceur sans pareille.



Depuis la création de leur entreprise, les Welter réalisent instinctivement ce qui fonde l'idée du « letz make it happen » : occuper des niches et s'appliquer à y exceller. Ils le font à leur cadence, avec discrétion et modestie. Mais surtout avec beaucoup de feeling, car le feeling y est pour beaucoup dans la fabrication de la laine d'acier finissime signée Piwel : aucun procédé de densitométrie n'étant possible, ce sont le savoir-faire et une profonde connaissance du produit qui comptent.

Tom et Carole Welter main dans la main avec leur équipe savent exactement quel doit être le touch and feel de la laine. Et pour y arriver ils procèdent comme des orfèvres, passionnés pour l'infiniment petit et le singulièrement fin, soignant leurs ateliers et machines comme le ferait un bijoutier.

1935

Création et premier Atelier Piwel à Hollerich

1940

Création de Factory Piwel installée à Merl

1952

Construction et emménagement à Bertrange- Helfent

1962

Constitution de l'actuelle Piwel S.à r.l.

1986

Tom, actuel directeur, entre en fonction, assisté par sa sœur Carole Welter à partir de 2002

2005

Piwel obtient le label "Made in Luxembourg"

LES WELTER

ALBERT

TOM

CAROLE



À PROPOS

1.8M

d'EUR de chiffre d'affaires du groupe

15

employés

500

tonnes de laine d'acier produites par an



Article :
DR. MICHÈLE VALLENTINI
Head of Communication auprès de la FEDIL
michele.vallenthini@fedil.lu
Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM



MARIO GROTZ

Président du Conseil de gérance de Luxinnovation

Vous venez d'accepter le poste de Président de Luxinnovation, quelles sont vos grandes lignes stratégiques pour Luxinnovation ?

Les deux grandes missions de Luxinnovation restent inchangées et se rejoignent dans la même volonté de soutenir le développement économique du pays. La mission historique de l'agence consiste toujours à soutenir les entreprises, en particulier les PME mais pas uniquement, dans leurs démarches d'innovation et de croissance à l'étranger. Ces dernières années, Luxinnovation s'est fortement développée et de nouveaux services d'accompagnement ainsi que des programmes de performance ont été mis en place et développés.

Depuis l'été 2016, l'agence s'est vue attribuer une autre mission à la suite de l'intégration en son sein de Luxembourg for Business, l'agence de promotion de l'économie qui dépendait directement du ministère de l'Économie. Cela s'inscrivait dans une logique d'efficacité, puisque Luxinnovation assurait déjà, de son côté, des activités de Business Development en vue d'identifier à l'international des entreprises qui seraient complémentaires aux acteurs économiques déjà présents sur le territoire.

Ce dispositif a ensuite été complété avec la mise en place d'un service de Market Intelligence qui monte en puissance.

Aujourd'hui, l'agence est sur une belle dynamique et les liens avec le ministère ont été renforcés par ma nomination en tant que président du Conseil de gérance et celle de Sasha Baillie en tant que CEO. Cela permet une plus grande proximité et une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des stratégies de développement des secteurs qui ont été identifiés dans le programme gouvernemental et dans la promotion de l'économie à l'international.

Ainsi après ces dernières années de forte croissance, il importe aujourd'hui de consolider et d'optimiser notre offre de

services pour en faire profiter davantage nos clients principaux, c'est-à-dire les entreprises résidentes, industrielles ou artisanales, petites ou grandes.

Face à tous les acteurs clés de la recherche tels que l'Université, les CRP ainsi que les Chambres, qu'est-ce qui fait la particularité de Luxinnovation et quel en est le rôle spécifique ?

La richesse de notre écosystème tient à la fois dans la mise en commun des différentes forces vives que vous venez de citer et les compétences de chacune d'entre elles. Luxinnovation a été créée en 1984, trois années avant les premiers centres de recherche publics et près de 20 ans avant l'Université.

La proximité avec le terrain est certainement l'un des atouts majeurs de Luxinnovation, combinée avec la très grande expertise des équipes qui accompagnent et soutiennent les entreprises et les entrepreneurs. Notre vocation est de les aider à aller de l'avant et à leur faciliter les démarches parfois très contraignantes pour eux. Cela vaut aussi bien dans l'encadrement d'actions concrètes en matière d'innovation ou de digitalisation, par exemple, que dans le conseil et le soutien au moment de solliciter des aides financières, qu'elles soient nationales par le biais notamment des instruments prévus dans la nouvelle loi du 17 mai 2017 qui a redéfini les régimes d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, ou européennes avec des programmes-cadres comme Horizon 2020.

Nous ne nous considérons donc pas « face » aux acteurs-clés de la recherche que vous mentionnez, mais bel et bien à leurs côtés. J'en veux pour exemple les actions menées pour soutenir la transition digitale au sein des entreprises : la Chambre de Commerce a récemment lancé son programme Go Digital et la Chambre des Métiers en a fait de même avec e-Handwerk. Mais tous les deux s'appuient sur le programme de performance Fit 4 Digital que Luxinnovation a lancé en 2016 en vue d'aider les petites entreprises à profiter pleinement des possibilités offertes par les technologies numériques.



Interview



Le travail en synergie entre acteurs de la recherche et de l'innovation fait en effet la force de l'écosystème luxembourgeois. Luxinnovation se voit comme un acteur fédérateur qui a comme vocation de rapprocher les acteurs de la recherche publique et les acteurs du terrain, c'est-à-dire les entreprises.

Luxinnovation vient de se réorganiser. Qu'est-ce qui va changer par rapport à votre approche de remplir vos missions, par exemple en ce qui concerne la Luxembourg Cluster Initiative ?

Un changement de gouvernance ne signifie pas nécessairement un changement à 180° dans la stratégie ni dans sa mise en œuvre. La Luxembourg Cluster Initiative a été lancée en 2002 avec la création des clusters Materials and Production Technologies (devenu, depuis, Materials & Manufacturing, ndlr) et ICT. Aujourd'hui, Luxinnovation gère pas moins de sept clusters, les deux derniers ayant commencé leurs activités en 2017 : Wood et Creative Industries qui ne sont pas les moins actifs.

Cela représente au total plus de 600 entreprises ou institutions membres. En octobre 2013, les nouveaux objectifs avaient été fixés par le ministre de l'Économie, Étienne Schneider et ils restent toujours d'actualité et s'expriment en termes de création d'entreprises et d'emplois.

Pour la seule année 2017, par exemple, nous avons été à l'origine de 264 mises en relation entre sociétés, nous avons accompagné 143 entreprises, et pas moins de 38 projets collaboratifs ont été initiés par les clusters.

La raison d'être de ces clusters ne change pas et elle est illustrée par ces chiffres : en partant du principe qu'ensemble, on peut aller plus loin, il s'agit de rassembler les entreprises actives dans leurs secteurs d'activité et initier des collaborations technologiques ou stratégiques entre elles, mais aussi avec les institutions de recherche ou d'autres organismes.

Toutefois, il est vrai que dans un monde de plus en plus interconnecté, les frontières entre secteurs d'activité deviennent de plus en plus floues. Un des grands défis de l'initiative cluster sera donc de penser au-delà de ces frontières, afin de tendre davantage vers une fertilisation croisée intersectorielle.

La promotion faisant désormais partie de vos missions, comment est-ce que vous allez vous organiser pour que les services autour de l'innovation au profit des entreprises soient maintenus ?

Il n'est évidemment pas question que l'intégration au sein de Luxinnovation de ces missions de promotion à l'inter-

national se fasse au détriment des missions historiques de l'agence. Du reste, elles ne sont pas en opposition et peuvent même être très complémentaires, à partir du moment où nous sommes également là pour soutenir le développement à l'étranger des sociétés établies au Grand-Duché.

Comme expliqué, nous avons désormais une unité en charge de Market intelligence dont la mission principale est d'effectuer une veille technologique intensive et de suivre les grandes tendances et évolutions pertinentes pour le pays. Cela nous permet de pouvoir développer l'activité au sein de différents secteurs de manière intelligente et durable.

Les fruits de cette veille technologique sont évidemment partagés au niveau des différents clusters et des autres départements de Luxinnovation, de sorte qu'aux compétences déjà en place et aux services existants déjà performants s'ajoute une dimension supplémentaire qui permet un suivi et un accompagnement encore plus efficace des entreprises.

Pourriez-vous citer 2-3 axes thématiques liés à l'innovation que vous souhaiteriez accentuer pour les entreprises ?

La stratégie d'innovation voulue par le gouvernement s'appuie fortement sur la vision d'une économie basée sur le « Data » et sur le développement et la mise en œuvre de technologies numériques telles que l'intelligence artificielle couplée à l'internet des objets, afin de stimuler notre croissance.

Le mouvement « Industrie 4.0 » est bien lancé, que ce soit au sein des grands groupes internationaux ou des PME. Tous vont devoir très rapidement envisager d'adapter leurs organisations et mettre en place de nouveaux processus. L'implémentation du futur High Performance Computer européen au Luxembourg s'inscrit dans cette approche, tout comme l'initiative Digital Innovation Hub, que nous sommes en train de finaliser ensemble avec la FEDIL et le ministère de l'Économie, en partenariat avec l'Université, la Chambre de Commerce et le List.

À côté de cela, nous travaillons évidemment sur d'autres thématiques, comme celle de l'éco-conception, du recyclage et de la réutilisation des plastiques, dans le cadre d'un grand projet-phare « Plastic Loops » qui est en droite ligne avec les ambitions nationales de développement de l'économie circulaire.

Du reste, cette approche « circulaire » se retrouve aussi dans le futur éco-quartier qui verra le jour à Esch-Schiffange. Nous sommes impliqués, en amont de ce projet développé avec la société Agora, pour identifier et accompagner les entreprises susceptibles d'apporter des concepts innovants en la matière.

Pourquoi une entreprise devrait-elle faire la démarche de se manifester auprès de Luxinnovation, ou en d'autres mots : Quelles sont les domaines où vous pouvez aider nos entreprises ?

Nous souhaitons avant tout faciliter la vie des entreprises et leur permettre également d'avoir un regard plus ouvert sur les autres acteurs qui les entourent, sachant que dans beaucoup de cas, ces acteurs s'avèrent être des partenaires potentiels.

Bien souvent, un chef d'entreprise, notamment d'une PME, est trop accaparé par sa fonction et ses responsabilités pour être en mesure de poser ce regard périphérique autour de lui. Nous sommes là, par exemple, pour l'aider à identifier des programmes de recherche transnationaux pour lesquels son entreprise serait susceptible de solliciter un financement européen. Et nous pouvons aussi l'accompagner et le conseiller au moment de finaliser le dossier de demande de subvention.

Cela vaut aussi, évidemment, pour les financements nationaux proposés par le ministère de l'Économie.

Mais Luxinnovation est également en mesure d'accompagner les entreprises dans des démarches plus pragmatiques en vue d'être plus innovantes dans leurs procédés ou leurs organisations – c'est le programme Fit 4 Innovation -, de se servir des outils digitaux pour gagner en performance – Fit 4 Digital – d'accélérer la transition vers les principes d'économie circulaire – Fit 4 Circularity – ou d'exploiter tout son potentiel pour favoriser sa croissance – Fit 4 Growth -.

Enfin, comme expliqué précédemment, les entreprises qui cherchent à nouer des contacts et à entamer des collaborations avec des instituts de recherche peuvent trouver des passerelles via la Cluster Initiative.

Comme vous pouvez le constater, la panoplie des services est donc très vaste. Couplée avec la mission de promotion internationale, cela fait de Luxinnovation un acteur pivot dans la politique de développement économique du Luxembourg.

Entretien :

GEORGES SANTER

Head of Digital and Innovation auprès de la FEDIL
georges.santer@fedil.lu

mig

BARBLÉ

Maintenance Industrielle Générale S.à.r.l.

Constructions métalliques
Réservoirs en acier soudés
Tuyauterie industrielle
Menuiserie métallique

Z.I. Schaedhaff | L-5280 Sandweiler

B.P. 39 | L-5201 Sandweiler

Tél.: +352 35 72 11-1 | Fax : +352 35 72 13

E-mail: mig@mig-online.lu | www.mig-online.lu



Certains parlent, d'autres passent à l'action. Le nouvel Actros.

Le nouvel Actros vous propulse dès aujourd'hui dans le futur en misant sur de nombreuses innovations, telles que MirrorCam, Active Drive Assist, le poste de conduite multimédia et Predictive Powertrain Control, qui révolutionnent le secteur du transport long-courrier traditionnel. www.mercedes-benz-trucks.com

Mercedes-Benz

Trucks you can trust



Merbag S.A.

Site Leudelange – 3, rue Nicolas Brosius, L-3372 Leudelange, Tel.: 26 37 26-1 (Vente et Service)

Site Roost – 2, route de Cruchten, L-7759 Roost, Tel.: 26 80 85-1 (Service)

focus

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2018

Les priorités de la FEDIL et les réponses de la politique

Les élections législatives représentent une étape importante pour l'évolution économique de notre pays. Voilà pourquoi, au début de l'année, la FEDIL a publié une brochure avec ses priorités quant aux sujets qui importent à l'industrie, tous secteurs confondus. À l'approche des élections nous avons choisi de reprendre plusieurs de ces idées pour les soumettre aux quatre grands partis politiques. Voici nos points de vue et leurs prises de position.



L'intégralité des recommandations de la FEDIL est disponible ici :



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA POSITION DE LA FEDIL

Afin de faciliter l'intégration de nos entreprises dans les chaînes de valeur mondiales, il est indispensable de favoriser des échanges commerciaux libres, équilibrés et ouverts. Les exemples récents du Brexit ou des taxes à l'importation introduites unilatéralement par l'administration américaine illustrent les conséquences indésirables d'un repli sur soi.

Comment votre parti veut-il se positionner par rapport à la question du libre-échange, en général et par rapport aux accords bilatéraux de libre-échange, en particulier ?

Nous pensons que la fiscalité restera un instrument important pour l'attrait d'investissements productifs, de centres européens ou et de centres de développement de substance au sein de notre pays et que des opportunités d'action persisteront dans un nouveau contexte international marqué par les mesures BEPS ou ATAD et même dans un éventuel futur cadre européen d'harmonisation de la fiscalité (ACCIS).

Tout en veillant à mettre notre pays en conformité avec les nouvelles exigences de l'OCDE et de l'UE en matière fiscale, comptez-vous utiliser, du moins en partie, la marge de manœuvre résiduelle (options laissées ou fixation du taux d'imposition) pour offrir un cadre propice au développement économique du pays ?



Votre interlocuteur FEDIL :
RENÉ WINKIN

LES RÉPONSES DES PARTIS

LSAP

Le LSAP est conscient qu'une économie ouverte et de petite taille comme la nôtre a besoin d'un accès facile aux marchés étrangers pour pouvoir défendre sa place dans les chaînes de valeur mondiales et vendre ses produits et services. Partant, nous soutenons le principe du libre-échange, à condition cependant que ces accords garantissent certains standards en matière de normes sociales, environnementales et juridiques. Si nous avons une nette préférence pour les accords multilatéraux de libre-échange, à défaut, nous acceptons également les accords bilatéraux.

Les scandales « Luxleaks » et « Panama Papers » ont terni l'image du Luxembourg à tel point que nous estimons qu'il est temps de mettre une fin à la concurrence fiscale déloyale en Europe et dans le monde entier. Nous sommes d'avis que le Luxembourg offre un environnement fiscal très compétitif aux entreprises, qu'il convient certes de maintenir, mais dans le plus strict respect des nouvelles règles posées par l'OCDE et l'UE.

CSV

Nous soutenons les initiatives prises par l'Union européenne en matière d'accords commerciaux et nous sommes d'avis que nous devons négocier encore davantage de tels accords. À cet égard, l'Union européenne devra œuvrer pour des règles claires pour un commerce équitable et devenir un « standard maker » au niveau international.

Nous avons toujours souligné que le Luxembourg devra rester compétitif sur tous les plans. De ce fait, il faudra une stratégie fiscale à long terme afin d'offrir aux entreprises un environnement prévisionnel et propice à leur développement. Nous plaidons pour un abaissement du taux d'affichage, de manière à nous rapprocher du taux d'imposition moyen des entreprises en Europe.

DÉI GRÉNG

Le modèle des échanges commerciaux équitables est le seul qui est durable, démocratique et dans l'intérêt des êtres humains. Ainsi, les échanges commerciaux doivent se fonder sur des règles solides (surveillées par un Tribunal commercial international) plutôt que sur une libéralisation unilatérale.

Nous allons dès lors poursuivre le développement de normes pour les échanges mondiaux dans les domaines travail, consommation, santé et environnement et veiller que ces accords n'entraînent pas une privatisation des services publics. Nous allons défendre un commerce mondial qui protège les ressources écologiques et qui ne prive pas les êtres humains de leurs moyens de subsistance.

L'ère où le Luxembourg tirait sa croissance essentiellement de sa politique de niche fiscale et financière, est révolue. Nous devons à présent nous repositionner et devrions saisir les opportunités de l'évolution écologique dans la production industrielle et des services et amorcer la transition vers l'économie verte. Par ailleurs, la digitalisation - et la dématérialisation qui s'ensuit - offre des opportunités à saisir.

DP

En principe, le DP est d'avis que les accords de libre-échange renforcent tant l'économie européenne que luxembourgeoise, créent des emplois et accroissent notre prospérité. Pour le DP, il est toutefois évident que les accords de libre-échange ne peuvent en aucun cas affaiblir les normes européennes en matière du droit du travail, de la protection des consommateurs et de la nature.

Le DP défend l'approche d'une concurrence fiscale équitable au niveau européen. À nos yeux, les projets d'harmonisation fiscale de l'UE devraient se borner à l'assiette imposable et ne réduire en aucun cas la souveraineté des États membres en ce qui concerne la fixation des différents taux d'imposition. Le DP rapprochera le taux d'impôt global nominal qui est actuellement de l'ordre de 26,01% aux taux moyens en vigueur en Europe et dans les pays de l'OCDE. Le DP continuera également à réduire le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités au profit des petites et moyennes entreprises.

Fidélisez.

Pour plus de réussite.



Grâce aux avantages de notre solution d'assurance santé collective, vous fidélisez vos employés et augmentez votre attractivité auprès de nouveaux talents. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : ebstante@foyer.lu ou +352 437 43 4232



Einfach fir
lech do

Foyer.lu

LE TRAVAIL DE DEMAIN

LA POSITION DE LA FEDIL

Les répercussions potentielles des avancées digitales sur le monde du travail sont énormes. Or, nos entreprises sont convaincues qu'exploitée à plein essor, la digitalisation ne posera pas seulement des défis, mais surtout des opportunités pour l'économie luxembourgeoise et pour ses travailleurs. Pour réussir cette transformation digitale, le cadre réglementaire des relations de travail doit cependant être adapté. Ainsi, la digitalisation offre de nouvelles possibilités de structuration du temps et du lieu de travail qui peuvent être au mieux adaptées aux préférences des salariés ainsi qu'aux possibilités opérationnelles à travers des accords négociés au niveau de l'entreprise, en dehors de toute intervention étatique entraînant une réduction légale généralisée du temps de travail. Parallèlement à ces nouvelles opportunités en termes de conciliation entre vie privée et professionnelle, le plus grand défi de la digitalisation réside dans le manque de main-d'œuvre qualifiée. Une priorité du futur gouvernement doit donc être d'assurer que les entreprises trouvent les talents dont elles ont besoin.

Dans ce contexte, que proposez-vous dans votre programme électoral pour assurer, malgré la vitesse croissante des développements technologiques, que les générations actuelles et futures disposent tout au long de leur vie des compétences recherchées par les entreprises ?

Étant donné que les non-résidents représentent déjà aujourd'hui une grande partie de la main-d'œuvre indispensable aux entreprises luxembourgeoises, quelles mesures proposez-vous pour maintenir l'attractivité du Luxembourg en tant que lieu de travail pour les travailleurs de la Grande Région et au-delà ?



Votre interlocuteur FEDIL :
MARC KIEFFER

LES RÉPONSES DES PARTIS

LSAP

D'abord, il importe que les jeunes reçoivent une formation initiale qui soit à la hauteur des progrès sociétaux et technologiques d'aujourd'hui, avec un accent particulier sur la digitalisation. Les programmes scolaires doivent être adaptés, et les formateurs formés en conséquence. Au cours de la vie professionnelle, la formation continue devra être intensifiée avec l'appui de l'Etat et en collaboration étroite avec les entreprises et les corps de métiers.

Si les conditions de travail (salaires, impôts, cotisations et prestations sociales) sont toujours très intéressantes par rapport à celles des régions limitrophes, l'obstacle principal est désormais celui de la mobilité : bouchons sur les (auto)routes, P&R affichant complet, trains et bus bondés et peu ponctuels, etc. Pour maintenir l'attrait du Luxembourg, il faut donc prévoir des investissements conséquents dans les infrastructures de transport au sens large, augmenter très sensiblement l'offre de transports publics et en améliorer le service.

CSV

Il va sans dire que notre système scolaire, et en premier lieu, les plans scolaires devront suivre au mieux les évolutions en cours et anticiper les besoins à venir. S'y ajoute que l'orientation scolaire et professionnelle de nos enfants joue un rôle clé en la matière. Il nous tient particulièrement à cœur de passionner les jeunes pour les disciplines appelées STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques). Une fois évaluée, la section I (informatique) actuellement offerte par trois lycées devrait être étendue à d'autres lycées. Nous ne devons par ailleurs pas avoir d'états d'âme en invitant davantage les entreprises dans nos lycées pour stimuler l'esprit entrepreneurial.

Tout aussi important est la formation tout au long de la vie qui devra être davantage soutenue par les pouvoirs publics. C'est ainsi que nous proposons de revoir la législation y relative afin que tous ceux et celles qui risquent de se perdre dans un monde digital puissent développer d'autres compétences que celles déjà acquises et trouver leur place dans le monde du travail.

La problématique de la mobilité concerne autant les travailleurs frontaliers que les Luxembourgeois qui peinent à se déplacer vers le lieu de travail au jour le jour. C'est pourquoi nous proposons un vaste programme d'investissements aussi bien dans les transports collectifs que dans le réseau routier, sans pour autant négliger la mobilité douce. Le mot-clé en la matière s'appelle la multi-modalité. Nous soutenons par ailleurs les initiatives, tels le télétravail voire les autres possibilités de travailler chez soi, i.e. les home offices.

Il convient enfin de mettre en place un cadre fiscal compétitif pour expatriés pour permettre aux entreprises d'attirer des personnes hautement qualifiées disposant de compétences approfondies dans certains secteurs et non disponibles sur le marché de travail autochtone.

DÉI GRÉNG

La politique verte reconnaît les dangers de la numérisation et exploite ses opportunités. Nous allons préparer la population active d'aujourd'hui et de demain à la vie dans un monde du travail numérisé.

Nous allons aborder ce défi à plusieurs niveaux : l'école, la formation et la formation continue. Par ailleurs, nous allons soutenir les PME dans leur processus de numérisation, par le biais des initiatives fiscales, de conseil, de formation continue et de reconversion.

Au lieu de miser sur une croissance économique aveugle, nous voulons axer le développement économique de notre pays sur l'amélioration de la qualité de vie et placer la modernisation écologique de notre pays au cœur de notre politique économique. Pour cela, il faudra découpler la croissance économique de celle de la consommation des ressources, afin que les bases naturelles de notre bien-être - l'air, l'eau, les sols - soient préservées. Ainsi nous assurons la pérennité du site économique Luxembourg à long terme.

DP

Le DP renforcera la promotion interdisciplinaire de l'éducation à la digitalisation, dont Tablet Computing, (généralisation des dites « classes iPad ») et coding. La section I (« l'informatique et la communication ») sera généralisée. Le DP transposera un concept transversal de promotion des cours MINT au sein de l'éducation nationale. Il créera des Digital Learning Centers, équipés d'une plateforme de formation digitale qui ouvre un accès libre et gratuit sur des contenus de formations.

Le DP intégrera la Grande Région à la planification de la mobilité. Le DP veut proposer un MPass pour la Grande Région et s'engage pour l'amélioration des liaisons ferroviaires à l'étranger. Il élargira les zones économiques à proximité des frontières et s'engagera pour la création de zones franches dans les régions frontalières des pays voisins et mettra en place des structures « open office » dans les régions frontalières. Le DP négociera des accords avec les pays voisins pour garantir qu'il n'y ait pas de désavantages fiscaux pour les frontaliers qui ont recours au télétravail.



Soutenir ceux qui font l'économie, de près comme de loin.

INNOVATION & TECHNOLOGIE

LA POSITION DE LA FEDIL

Les activités de RDI (Recherche, Développement et Innovation) permettent de développer de meilleurs produits et services et favorisent la compétitivité de notre économie. La recherche et l'innovation doivent se situer au cœur d'une économie performante et orientée vers l'avenir. Ainsi, une entreprise innovante créera à la fois plus d'emplois et plus de croissance.

Que proposez-vous dans votre programme électoral pour promouvoir la RDI dans les entreprises et pour améliorer la collaboration entre les acteurs de la recherche publique ?

La transformation digitale de nos entreprises représente un enjeu important, non seulement pour les grandes sociétés mais aussi et surtout pour les petites et moyennes entreprises. La modernisation des processus de production sera accompagnée de nouveaux modèles économiques s'appuyant sur les technologies du big data, de l'Internet of Things - IoT et du Cloud Computing. Afin de favoriser les interconnexions aux clients et aux fournisseurs, l'industrie doit profondément revoir son organisation et reconsidérer ses processus.

Quelles mesures proposez-vous pour promouvoir la digitalisation et pour encourager les entreprises dans leurs projets de transformation digitale ?



Votre interlocuteur FEDIL :
GEORGES SANTER



LES RÉPONSES DES PARTIS

LSAP

Le LSAP a depuis toujours souligné l'importance de la recherche fondamentale et appliquée pour le progrès tant sociétal qu'économique. Au vu de l'évolution récente, nous pensons qu'il devrait être possible d'atteindre une intensité de RDI de l'ordre de 3% à 3,5% du PIB d'ici 2030. À cette fin, les dépenses de RDI tant privées que publiques devront pratiquement doubler. La coopération entre les secteurs public et privé en matière de RDI doit être renforcée. Ce rôle incombe en premier lieu à Luxinnovation GIE dont nous continuerons à soutenir voire à développer l'action. Aussi, nous comptons rendre fiscalement exonérées les aides étatiques allouées aux PME.

Dans le cadre de la stratégie « Digital Lëtzebuerg » le gouvernement a mis en place tout un éventail de mesures qu'il convient maintenant de mettre en musique. Vu l'évolution rapide du progrès dans le domaine du numérique, ces instruments doivent être évalués et adaptés en permanence aux besoins changeants.

CSV

Notre pays a besoin d'une politique économique capable de générer de la forte valeur ajoutée. Afin d'y parvenir, l'Université, les différents centres de recherche et le monde entrepreneurial devront mieux collaborer. La recherche et l'innovation sont en effet les facteurs clés du développement de notre pays.

Il s'ensuit que nous souhaitons davantage soutenir les entreprises de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et du secteur des services dans leurs efforts d'innovation et mettre en place des stimulants pour chercheurs et créateurs d'entreprises de transformer leurs idées en produits « commerciables ».

Des centres de compétences devront servir d'appui aux entreprises, surtout petites et moyennes, afin de réussir la transformation digitale. Les différentes mesures de soutien existantes dans le domaine de la digitalisation devront être évaluées et mieux coordonnées. Au besoin, les moyens financiers mis à disposition seront revus à la hausse. Nous voulons également introduire des crédits d'impôt pour les entreprises qui prennent des initiatives en matière de numérisation.

DÉI GRÉNG

Les activités RDI jouent un rôle important dans la transition énergétique et économique de notre pays. À cet effet, nous allons continuer à soutenir des structures existantes comme le Luxembourg House of Start-ups et promouvoir la collaboration entre l'Université, le FNR, LIST et Luxinnovation.

Nous allons aussi instituer un fonds de financement destiné au préfinancement de projets de l'industrie et des PME visant à protéger le climat.

Pour déi gréng, il est particulièrement important de tirer parti avec intelligence de l'évolution numérique pour réussir la transition dans les domaines de l'énergie et du transport. Pour cela, il faut créer un cadre légal susceptible de tenir compte de l'évolution numérique et des innovations techniques. Nous allons élaborer un encadrement réglementaire pour les plateformes de l'économie participative et adapter le droit du travail aux conditions du numérique.

DP

Le DP estime que l'Université et les instituts de recherche devraient se concentrer davantage sur les domaines de recherche de l'avenir. Cette approche apportera une plus-value socioéconomique directe et augmentera la compétitivité de notre économie.

Le DP donnera aux entreprises la possibilité d'élaborer des solutions rapides et efficaces, par exemple en matière de développement de produits qui nécessitent des recherches intensives, par le biais de partenariats public-privé avec l'Université et les instituts de recherche publics.

Le DP n'entravera pas inutilement l'utilisation des technologies d'avenir par des obstacles bureaucratiques ou financiers, mais adoptera au contraire une législation favorable à la numérisation et soutiendra activement les entreprises dans la transformation numérique. Le DP effectuera une analyse des besoins afin de déterminer quelles sont les qualifications professionnelles requises.

ÉNERGIE

LA POSITION DE LA FEDIL

Tout en reconnaissant l'intérêt d'exploiter à fond le potentiel viable d'une production indigène d'énergies renouvelables, le Luxembourg a tout intérêt à se positionner en faveur d'un véritable marché européen de l'énergie, en favorisant les collaborations et les échanges commerciaux dans le domaine des renouvelables, de l'efficacité énergétique et des interconnexions, ainsi que dans la garantie de la sécurité d'approvisionnement. Ainsi notre pays saura limiter la facture de la transition énergétique en tirant profit des avantages que confère le marché unique en matière d'allocation des ressources, eu égard aux avantages comparatifs que présentent les différents pays en matière de production d'énergie.

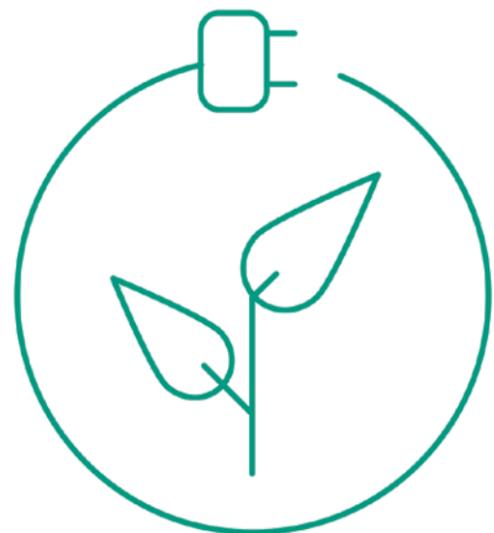
Est-ce que votre parti opte pour une approche nationale, où les pourcentages progressifs de production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation nationale devront être réalisés au sein du pays même, ou plaide-t-il plutôt en faveur d'un marché européen, où l'énergie et les couvertures en sources renouvelables pourront être acquises librement ?

Le coût de l'énergie constitue un élément de compétitivité important pour plusieurs secteurs industriels, y compris dans le secteur du digital, d'où l'intérêt de maîtriser l'effet des taxes sur la facture énergétique des entreprises sensibles et pour maintenir ainsi l'attrait du Luxembourg quant aux tarifs énergétiques, tout en répondant aux exigences européennes en matière d'aides d'État.

Comment votre parti se positionne-t-il en matière de taxes sur l'énergie ? Garderiez-vous un échelonnement de ces taxes en fonction de la sensibilité des différentes catégories de consommateurs ?



Votre interlocuteur FEDIL :
JEAN-MARC ZAHLEN



LES RÉPONSES DES PARTIS

LSAP

Le réchauffement de la planète avec toutes ses conséquences éventuelles sur l'environnement naturel et humain nous préoccupe. Considérations écologiques ou éthiques mises à part, il y a lieu de rappeler que le changement climatique risque également de coûter cher en termes économiques et financiers. Voilà pourquoi nous estimons que chaque pays devrait relever dans la mesure de ses potentialités ce défi. Le potentiel du Luxembourg en matière de production d'énergies renouvelables a été estimé à 11%. Il conviendrait donc d'atteindre cet objectif au sein même du pays. D'importants progrès en ce sens ont d'ailleurs déjà été réalisés au cours des dernières années. La conclusion d'accords avec des pays tiers (comme par ex. avec la Lituanie et l'Estonie) devrait rester l'exception plutôt que devenir la règle.

À ce stade, nous ne prévoyons pas de modification du régime des taxes prélevées sur la consommation d'énergie.

CSV

Une économie d'énergie et l'efficacité énergétique constituent pour nous des priorités nationales. Nous attachons une attention particulière à la réalisation de l'objectif national en matière d'énergies renouvelables. Tous les efforts doivent être entrepris au niveau national afin de réaliser cet objectif. Des accords de coopération avec d'autres pays de l'Union européenne permettront également de contribuer à la réalisation de l'objectif national.

Un approvisionnement énergétique stable est essentiel pour notre compétitivité. Le CSV continuera à investir afin de minimiser la dépendance énergétique et d'assurer aux entreprises un approvisionnement en énergie propre, renouvelable, durable et abordable.

DÉI GRÉNG

déi gréng visent la transition complète vers les énergies renouvelables, la part desquelles a nettement augmenté au cours des 5 dernières années. Cependant, le Luxembourg couvre toujours 96% de sa consommation d'énergie par des importations. Cela nous rend dépendant des pays ayant une conception de la démocratie aux antipodes de la nôtre, et nous gaspillons également chaque année deux milliards d'EUR (4 % du PIB), qui pourraient être investis dans la production d'énergies renouvelables, ce qui créerait de la valeur et des emplois aux niveaux local et régional.

Nous visons une réforme fiscale générale écologique, qui n'augmente pas la charge fiscale totale et qui assure l'équité sociale. Afin d'améliorer la protection du climat dans le secteur industriel et afin d'augmenter la sécurité des investissements dans les énergies renouvelables, nous allons négocier un accord avec les gouvernements voisins pour l'introduction d'un prix minimum pour le CO₂. Des mesures de compensation pour des industries en difficulté seront introduites et les entreprises européennes seront protégées d'un dumping environnemental par l'introduction d'une taxe à l'importation de CO₂.

DP

Le DP s'engage pour une politique ambitieuse de lutte contre le réchauffement climatique global. Pendant la période de 2008 à 2012, le gouvernement CSV-LSAP n'a pas atteint l'objectif de réduction de 28 % par rapport à l'année de référence 1990 et a dû acheter 14,2 millions de tonnes de CO₂ sur le marché des émissions pour un montant total d'environ 110 millions d'EUR. Au cours de la législature actuelle, le gouvernement a en revanche pu atteindre ces objectifs et a réussi à réduire les émissions de 30 % par habitant. À l'heure actuelle, il existe une réelle possibilité que le Luxembourg soit en mesure d'atteindre ses objectifs pour toute la période allant jusqu'en 2020, sans devoir recourir à des certificats externes. Le Luxembourg doit également avoir la possibilité d'investir dans des projets en matière d'énergie en Europe. Cependant, dans le cadre des possibilités, un maximum d'énergie renouvelable doit être produite au Luxembourg.

Le DP gardera un échelonnement des taxes sur l'énergie en fonction de la sensibilité des différentes catégories de consommateurs.

ADMINISTRATION 4.0

LA POSITION DE LA FEDIL

La qualité de l'environnement réglementaire et administratif constitue un élément clé de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité économique du Luxembourg. Des règles et des conditions claires, transparentes et non discrétionnaires permettent d'augmenter l'efficacité des procédures administratives tout en offrant plus de certitudes aux investisseurs.

Quelles actions concrètes envisagez-vous pour moderniser, coordonner ou rationaliser les procédures administratives de façon à permettre aux investisseurs, publics et privés, de répondre facilement et rapidement aux exigences administratives liées à l'obtention des diverses autorisations et pour accélérer ainsi le déploiement industriel ou encore la construction de logements ?

Dans le rapport Digital Economy & Society Index de la Commission européenne du 18 mai 2018, le Luxembourg figure à la 17e place parmi les pays européens en ce qui concerne l'offre de services publics numériques.

Quelles actions concrètes, y compris des mesures organisationnelles, envisagez-vous pour implémenter une stratégie de modernisation axée sur les potentiels de la digitalisation et de l'automatisation et contribuant significativement à l'efficacité et à l'accessibilité des services publics ?



Votre interlocuteur FEDIL :
JEAN-MARC ZAHLEN



LES RÉPONSES DES PARTIS

LSAP

Rappelons de prime abord qu'avec la loi dite « Omnibus » entrée en vigueur en 2017, les procédures administratives ont été allégées et raccourcies significativement. Le LSAP compte poursuivre dans cette voie en simplifiant davantage les procédures, par ex. dans le domaine de l'aménagement communal (PAG/PAP). De même, la mise en vigueur des plans directeurs sectoriels contribuera à accélérer les procédures et à renforcer la sécurité juridique. Enfin, le LSAP prévoit de regrouper les départements ministériels de l'Intérieur, de l'Aménagement du Territoire et du Logement afin de permettre une action concertée notamment dans la politique du logement.

Nous sommes pleinement d'accord avec le constat qu'à l'ère du tout-numérique, les administrations publiques doivent passer à la vitesse supérieure en matière de digitalisation de leurs procédures internes et, a fortiori, de leurs services au public. Ici aussi, les mesures prévues dans la stratégie « Digital Lëtzebuerg » doivent être mises en œuvre au plus vite.

CSV

Le Luxembourg a pendant longtemps tiré profit de ce que l'on appelle en luxembourgeois, « déi kuerz Weër » (les petits chemins). Le contact avec l'administration a été facile et direct, les procédures gérables. Au fil du temps, cet avantage s'est quelque peu estompé, de sorte que nous souhaitons agir sur différents niveaux (pour n'en citer que quelques exemples) :

- en termes de transposition de directives, nous souscrivons à la maxime « la directive, rien que la directive »,
- nous souhaitons revoir dans l'optique de les rendre plus efficaces, les procédures de création d'entreprises,
- en ce qui concerne les procédures d'autorisation, le principe « silence vaut autorisation » devra, dans la mesure du possible, trouver à s'appliquer.

Nous souhaitons mettre la numérisation à profit de méthodes de travail plus efficaces au niveau du conseil du gouvernement ou au niveau interministériel afin de faire avancer les dossiers plus rapidement. L'initiative « Digital Luxembourg » représente à cet égard un cadre propice, mais devra associer d'autres ministères pour en faire une stratégie plus complète.

DÉI GRÉNG

L'État et ses administrations doivent être au service de leurs citoyen-ne-s. déi gréng souhaitent une administration compétente qui mette en œuvre des programmes publics de manière efficace. Un État fort a besoin d'une administration innovante, qui voit les citoyen-ne-s comme des clients et les implique dans l'élaboration de ses services. Une administration publique moderne contribue également de manière décisive à l'attractivité du site de Luxembourg. déi gréng s'engagent donc à continuer à lever les obstacles bureaucratiques et procéduraux.

Les efforts en vue de la simplification administrative ne constituent pas un projet de réforme ponctuel, mais s'inscrivent plutôt dans un processus auquel l'État doit se soumettre en permanence. déi gréng vont poursuivre les efforts y relatifs. Nous allons continuer à développer des services d'administration en ligne, et moderniser notre système administratif afin que les citoyen-ne-s et entreprises puissent trouver plus vite et de manière plus directe les informations de l'État, les procédures et les services.

DP

Le DP informatisera toutes les étapes de travail des administrations publiques aussi bien entre elles qu'en contact avec les citoyens et les entreprises jusqu'en 2023. Tout contact entre l'État et les tiers doit pouvoir être effectué par internet. Afin d'éviter les démarches administratives inutiles, le DP veillera au bon fonctionnement de l'échange de documents déjà présentés. Les démarches administratives pour les créateurs d'entreprise doivent être réduites de sorte qu'il soit possible d'effectuer la création en un seul jour ouvrable et par internet. Les citoyens et les entreprises seront informés par un système de suivi du progrès de leur demande et du responsable du traitement.

La numérisation est une question transversale, qui concerne directement aussi bien la société que les administrations et l'économie. Afin d'utiliser de manière optimale les chances de la numérisation et d'aborder de manière ciblée ses défis, un bureau de coordination ministériel central est nécessaire. Pour ce motif, le DP implantera la coordination pour la numérisation au sein du ministère d'État.

Actualités de la FEDIL

FEDIL STEELCONSTRUCTION : SÉMINAIRE SUR LES EUROCODES 2&4

31 août 2018

L'objectif de ce séminaire organisé par l'Université du Luxembourg en collaboration avec FEDIL Steelconstruction et l'OAI était le développement des connaissances relatives à l'application, au développement et aux nouveautés des Eurocodes 2 et 4 et s'adressait essentiellement aux ingénieurs et architectes.

La première partie du séminaire a porté sur la construction en béton et mixte selon EN 1992-1-1/EN 1994-1-1 et a été animée par des professeurs de l'Université du Luxembourg et de la Grande Région.

La deuxième partie du séminaire était intitulée « Comparison of Chinese Design Codes and Eurocodes, International market for structural engineers ». Dans le cadre de plusieurs interventions et avec la participation de Chinalux, la coopération entre le Luxembourg, respectivement l'Europe, et la Chine en matière de construction métallique a été développée.



Tél: +352 371717
info@awelter.com
www.awelter.com



Logistics and more...



LUXEMBOURG LAUNCHES BUSINESS-FOCUSED NATIONAL SPACE AGENCY

12 September 2018

The Luxembourg Space Agency (LSA) officially launched operations on 12 September 2018 with the goal of promoting the further economic development of the Grand Duchy's space industry by attracting businesses, developing human resources, providing innovative financial solutions and supporting educational and research infrastructure.

Under the authority of the Ministry of the Economy, the agency is partnering with leading national academic, research and business organisations and communities as well as other public institutions within Luxembourg's extensive ecosystem of public- and private-sector stakeholders.

For more than three decades, Luxembourg has been at the forefront of commercial and co-operative initiatives that have shaped a vibrant space economy. Its greatest success has been the creation in 1985 of the government-supported SES (Société Européenne des Satellites), today the world's largest commercial satellite operator. Further space-related services and businesses have developed alongside SES, and today commercial space activity accounts for nearly 2% of GDP, among the highest ratios in Europe.

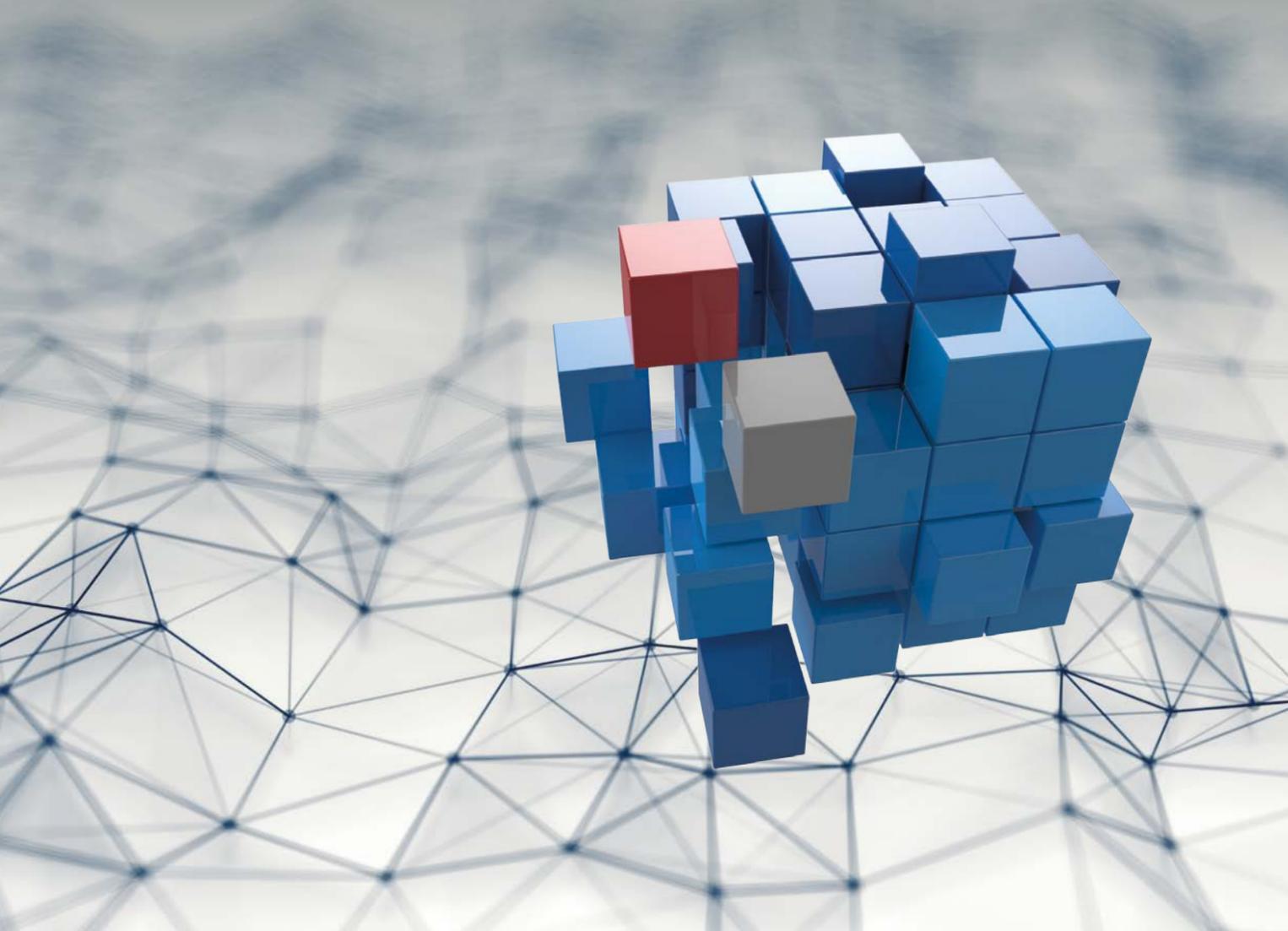
In 2005, Luxembourg joined the European Space Agency (ESA) as a full member, laying the foundation for participation by the Grand Duchy's companies in ESA R&D programmes and space exploration projects. The most recent step by the Ministry of the Economy was the launch in 2016 of the SpaceResources.lu initiative, positioning the country as a pioneer in the exploration and utilisation of space resources as a step toward the in-space economy of the future.

To fund space innovation, the Luxembourg Space Agency is establishing with other partners a venture capital vehicle to be established as a reserved alternative investment fund, with financial backing from the public sector as well as private investors. The Luxembourg Space Fund targets an initial 100 million EUR in capital, its goal is to provide equity funding for new space companies with ground-breaking ideas and technology.

Luxembourg's Deputy Prime Minister and Minister of the Economy, Étienne Schneider, says: "Building on Luxembourg's longstanding support for the space industry through a combination of policy, programmes and funding, the agency will further encourage innovation-driven space entrepreneurship and promote this country as Europe's platform for commercial space development and a home for cutting-edge industries. Luxembourg is ready to welcome, support and assist the development of space industry players that can move forward together."

ESA Director General Jan Wörner says: "I congratulate Luxembourg on this very important step in its space history. With its wide range of services and expertise, ESA is continuing its strong co-operation with the Grand Duchy. Collaboration between the Luxembourg Space Agency and ESA can be a very good opportunity for Europe by pooling our capabilities in a network of space agencies that embodies the European ideal in space."





Paul Wurth InCub – Together we create industrial value

Paul Wurth InCub is devoted to empower innovators in the Industrial Technologies sector by providing Paul Wurth's international expertise and exploring new market opportunities together.

For any information about the selection process, please contact:
contact@indu.tech



<http://indu.tech/>



ACTUALITÉS DE LA FEDIL

37

LA FEDIL ET PAUL WURTH INCUB S'ASSOCIENT POUR SOUTENIR LES ENTREPRENEURS INNOVANTS DANS L'INDUTECH

13 septembre 2018

La FEDIL - The Voice of Luxembourg's Industry et Paul Wurth InCub, la structure créée par le groupe Paul Wurth pour accompagner de jeunes entrepreneurs industriels, ont le plaisir d'annoncer la signature, le 13 septembre 2018, d'un partenariat destiné à soutenir le développement des «Industrial Technologies», aussi appelées InduTech, au Luxembourg.

Fidèle à sa volonté de faire prospérer l'industrie par l'attrait et le développement de talents innovateurs au Luxembourg, la FEDIL apporte son soutien à l'incubateur Paul Wurth InCub, spécialisé dans l'accompagnement de projets dits «InduTech» ou Industrial Technologies. Ce secteur englobe des sociétés dont l'activité se concentre sur des solutions innovantes appliquées à l'industrie. Cela va de l'industrie 4.0 (Internet des objets, Big Data, Cloud...), au Clean Tech (traitement des eaux, récupération de sous-produits industriels ou chimiques...), ou encore la robotique et la gestion intelligente de l'énergie.

Le partenariat consiste à combiner l'expertise de Paul Wurth (InCub) avec le réseau d'acteurs industriels de la FEDIL pour ainsi permettre aux industriels luxembourgeois un accès efficace à des start-ups «InduTech», et vice-versa, résultant globalement en une mise en relation ciblée et rapide entre l'offre et les besoins réels.

«Via cette collaboration, la FEDIL va pouvoir élargir son offre de services dans le domaine de l'innovation à ses membres du secteur industriel», explique René Winkin, directeur de la FEDIL. Et Georges Santer, Head of Digital and Innovation de la FEDIL d'ajouter: «Nous associer avec Paul Wurth InCub pour renforcer la collaboration entre les industries luxembourgeoises et les start-ups innovantes dans le secteur #InduTech s'inscrit dans notre stratégie dont le slogan est «Together we are 4.0». C'est l'économie nationale dans son ensemble qui va en bénéficier».

Ce partenariat est la suite logique d'une volonté commune de créer au Luxembourg un écosystème InduTech qui a pour mission de supporter les membres de la FEDIL dans leurs projets d'innovation. Il prévoit notamment d'organiser des «InduTech meetups» en vue d'échanger les expertises de chacun des acteurs industriels membres de la FEDIL et des start-ups actives dans un domaine d'intérêt préalablement identifié.

«Un partenariat avec la FEDIL permettra à Paul Wurth InCub d'avoir un acteur national important à ses côtés pour aider au développement de notre écosystème InduTech. Il renforce notre collaboration actuelle, et nous sommes certains qu'ensemble nous favoriserons au mieux le développement d'entrepreneurs dans le secteur industriel au Luxembourg», précise Sébastien Wiertz, General Manager, Paul Wurth InCub. Georges Rassel, Directeur général de Paul Wurth, ajoute «En tant que Paul Wurth (InCub), nous étions à la recherche d'un partenaire approprié nous permettant de partager notre expertise dans le support et le développement de start-ups industrielles, ceci dans le but de créer une dynamique accrue dans le secteur. L'enthousiasme de la FEDIL pour ce projet nous a charmé et nous permettra d'obtenir un vrai effet d'échelle au profit de tous les acteurs impliqués.»

Par ce partenariat, la FEDIL renforce plus encore son action en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Il permettra de mettre en valeur l'excellence de nos entreprises, trop souvent mal connue, et de stimuler au mieux tout le potentiel en idées et en ressources pour contribuer au développement technologique et économique du pays.



L'Union européenne – une force incontournable

Retroussons nos manches, il nous reste du travail! C'est en substance le message du Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, lors de son quatrième et dernier discours sur l'état de l'Union, le 12 septembre dernier devant le Parlement européen à Strasbourg.

L'Union européenne (UE) n'est pas seulement une union économique, mais c'est le plus grand marché unique au monde, représentant 40% du PIB mondial. Et parce que l'UE est aussi une union économique, elle a réussi – unie – à tourner la page de la crise engendrée par la chute de Lehman Brothers il y a 10 ans, mieux et plus vite que ne l'auraient fait les pays européens individuellement.

Il y a de bonnes nouvelles: Depuis 2014, 12 millions d'emplois ont été créés dans l'UE. 21 trimestres de croissance ininterrompus, le chômage est en baisse constante et celui des jeunes est à son plus bas niveau depuis l'an 2000. L'investissement est de retour en Europe: le plan d'investissement «le Plan Juncker» - a déjà dépassé son objectif initial et est en route pour mobiliser 400 milliards d'EUR d'investissements. Au Luxembourg, les financements au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques s'élèvent déjà à 104 millions d'EUR pour générer 406 millions d'investissements. L'accord pour prolonger et renforcer le plan Juncker vise la création d'1,4 million d'emplois supplémentaires et l'accroissement du PIB de l'UE de 1,3% d'ici 2020. Le programme successeur «InvestEU» post-2020 devrait générer 650 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires. D'autres initiatives plus ciblées, telle que VentureEU, programme de fonds paneuropéens de capital-risque, permettront de stimuler l'investissement dans les start-up et l'innovation à travers toute l'Europe.

L'UE compte aujourd'hui des accords commerciaux avec 70 pays. Ce sont autant de marchés qui se sont ouverts pour les produits et services luxembourgeois. Plus de 18% des exportations luxembourgeoises vont en dehors de l'UE. Le commerce ouvert et équitable est et reste une priorité pour

la Commission, qui a négocié dernièrement des accords avec le Mexique, le Japon, Singapour ou encore le Canada. Ces accords nous aident à exporter vers d'autres parties du monde des normes européennes élevées en matière de sécurité alimentaire, de droit du travail et de droits des consommateurs, ainsi qu'en matière environnementale.

Il est également prévu d'établir un partenariat économique avec l'Afrique, continent qui fait 36 % de son commerce avec l'UE. L'Afrique bénéficie déjà aujourd'hui du Fonds d'investissement extérieur, lancé il y a deux ans, et qui mobilisera plus de 44 milliards d'EUR d'investissements dans les secteurs public et privé. Cette nouvelle alliance permettra de créer jusqu'à 10 millions d'emplois en Afrique dans les cinq ans à venir.

Vers un marché unique numérique plus innovant – telle est l'une des 10 priorités importantes de la Commission Juncker, avec notamment la libre circulation des données non personnelles. Dans le contexte numérique, de nombreuses entraves au commerce disparaîtront en fin d'année. C'est non seulement une victoire pour le consommateur, mais également une opportunité pour les entrepreneurs luxembourgeois d'accéder à des marchés en ligne jusque-là difficilement accessibles.

Le Président a en outre fait part d'une nouvelle initiative qui devrait intéresser au premier degré les entrepreneurs et les industriels: le renforcement de l'Euro sur le plan international. L'Euro, dont on va célébrer le 20ème anniversaire l'année prochaine, doit devenir l'instrument actif de la nouvelle souveraineté européenne. C'est dans l'intérêt des entreprises européennes, et pour se faire, il faudra aussi parachever l'Union économique et monétaire.

Nous sommes tous responsables du devenir de l'Europe. La participation active des acteurs économiques à toutes ces initiatives sera sans aucun doute une des clés de la réussite. Construisons notre Europe ensemble !

YURIKO BACKES

Chef de la Représentation de
la Commission européenne
au Luxembourg

Le harcèlement moral sur le lieu de travail

Au Luxembourg, le harcèlement moral n'est pas réglementé par la loi. En l'absence de législation spécifique, les jugements se basent notamment sur l'obligation contractuelle d'exécution de bonne foi prévue à l'article 1134 du Code civil, pour faire peser sur l'employeur des obligations non négligeables en cas d'actes de harcèlement moral allégués par les salariés travaillant sous sa responsabilité.

Cela a été récemment confirmé par un arrêt de la Cour d'appel¹, qui a déclaré abusif un licenciement avec effet immédiat prononcé en date du 31 juillet 2015 pour une absence injustifiée depuis le 17 juillet 2015. Selon la Cour d'appel, l'absentéisme de la salariée était la conséquence d'actes de violence morale sur son lieu de travail, auxquels l'employeur aurait dû remédier.

Or, ce dernier, se prévalant de deux avis de la CNS du 9 juin 2015 et du 6 juillet 2015 déclarant la salariée apte au travail, confirmés par ceux de trois médecins de contrôle, avait estimé avoir renversé la présomption de maladie attachée au certificat médical lui versé par la salariée en date du 30 juin 2015. Selon lui, la salariée, faute de s'être présentée sur son lieu de travail pour reprendre son activité, était en absence injustifiée, fait suffisamment grave pour justifier un licenciement sans préavis.

« Si cette approche de l'employeur est légitime dans l'hypothèse d'une absence dont le caractère injustifié est avéré alors que l'obligation principale de la salariée est de se présenter au travail pour y travailler », la Cour d'appel considère cependant qu'il « en va différemment lorsque la nature injustifiée de l'absence laisse d'être établie dès lors que la salariée prétend que la cause de son absence réside dans un harcèlement moral subi sur son lieu de travail ». L'employeur, en vertu de l'obligation contractuelle d'exécution de bonne foi, ne peut pas « rester inactif lorsque ses salariés sont victimes d'actes dégradants commis par les collègues ou par des tiers, tant que ces salariés travaillent sous sa responsabilité ».

En l'espèce, l'employeur était en possession de rapports médicaux du médecin psychiatre de la salariée, ainsi que des trois avis établis par les médecins de contrôle de l'employeur, faisant état de problèmes relationnels et conflictuels, cause de sa dépression, partant de son absentéisme, que la salariée rencontrait avec ses collègues de travail. Dans ce contexte, l'employeur n'aurait pas dû se contenter de licencier avec effet immédiat la salariée, mais il aurait dû « prendre des mesures préventives en amont de comportements conflictuels et intervenir concrètement en gérant les attitudes ou les actes conflictuels. Parmi les obligations de l'employeur figure entre autres, l'obligation d'entendre la victime présumée et de mener une enquête interne ». Cependant, « en procédant au licenciement, de surcroît avec effet immédiat, de sa salariée, victime de tels agissements et mis en incapacité de travail en raison de l'altération de sa santé psychique en découlant, au motif qu'elle ne s'est pas présentée à son lieu de travail à la date fixée par les médecins de contrôle la rendant ainsi coupable d'une absence injustifiée de quatre jours, sans tenter de régler au préalable le problème relationnel à la base de l'incapacité de travail », la Cour d'appel estime que l'employeur a agi de manière intempestive et anormale.

Cet arrêt est très critiquable dans la mesure où il requiert de l'employeur de remettre en cause les certificats d'aptitude de la CNS, décisions qui s'imposent à l'employeur, pour analyser et, le cas échéant, éliminer les causes sous-jacentes de la maladie, ceci sur simple alléguation du salarié de tensions ou difficultés relationnelles entre collègues de travail.

PHILIPPE HECK
Conseiller auprès de la FEDIL
philippe.heck@fedil.lu



Tenez-vous au courant!

Grâce à notre nouvelle App, suivez depuis votre smartphone et en temps réel, les données techniques des réseaux électrique et gaz du Grand-Duché. Consultez les cartes réseaux, les chiffres clés, les importations par point d'entrée ou encore la production d'énergie électrique par secteur d'activité.



creos.net



¹ Cour d'appel, 19 avril 2018, n° 44623 du rôle

Temps de garde à domicile

Aux termes de l'article L. 211-4. du Code du travail, « on entend par durée de travail le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de son ou de ses employeurs, s'il en a plusieurs ; sont exclues les périodes de repos pendant lesquelles le salarié n'est pas à la disposition de son ou de ses employeurs ». Le caractère lacunaire de cette définition se révèle à la simple question de savoir si doit être qualifiée de temps de travail, une période pendant laquelle le salarié, sans travailler réellement, doit être joignable et prêt à fournir des services en cas de besoin.

En l'absence de définition légale, c'est la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui a été une influence significative. D'après son interprétation de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail¹, le facteur déterminant consiste, non pas dans l'intensité du travail accompli par le salarié ou le rendement de ce dernier², mais dans l'obligation du salarié d'être physiquement présent sur le lieu de travail. Dans ce contexte, la CJUE a introduit une distinction entre un service de garde sur le lieu de travail, qui doit être qualifié de temps de travail³, et une garde selon le système d'astreinte qui veut que le salarié soit accessible en permanence sans pour autant être obligé d'être présent sur le lieu de travail. La période d'astreinte peut être considérée comme du repos, alors que le salarié, même s'il doit pouvoir être joint, peut gérer son temps avec moins de contraintes et se consacrer à ses propres intérêts⁴. Dans ces conditions, seul le temps d'une éventuelle intervention doit être considéré comme temps de travail.

Dans une affaire récente⁵, cependant, des premières fissures ont été apportées à cette distinction très claire. Ainsi, il a été décidé que doit être qualifiée de temps de travail, « une situation dans laquelle un travailleur se trouve contraint de

passer la période de garde à son domicile, de s'y tenir à la disposition de son employeur et de pouvoir rejoindre son lieu de travail dans un délai de 8 minutes ». Dans cette affaire, le salarié ne devait pas uniquement être joignable durant ses permanences. Il était, d'une part, obligé de répondre aux appels de son employeur dans un délai de 8 minutes et, d'autre part, contraint d'être physiquement présent au lieu déterminé par l'employeur. Même si ce lieu était le domicile du salarié et non pas son lieu de travail, la CJUE a considéré que les contraintes imposées au salarié, d'un point de vue géographique et temporel, étaient de nature à limiter les possibilités du salarié pour se consacrer à ses intérêts personnels et sociaux. D'après son appréciation, la situation du salarié se distinguait, au regard de telles contraintes, de celle d'un salarié qui doit, durant une période d'astreinte, simplement être joignable par son employeur.

Il en découle que désormais, le simple fait que la garde s'effectue au domicile du salarié, ne suffit pas à la caractériser de période de repos. Le salarié en question doit encore pouvoir avoir d'autres activités durant cette période. À défaut, ce temps doit être pris en compte intégralement dans la computation de la durée journalière et hebdomadaire du temps de travail. Toutefois, la Cour rappelle que la directive 2003/88 ne règle pas la question de la rémunération, de sorte qu'elle n'impose pas de rémunérer les périodes de garde, même qualifiées de temps de travail, au taux horaire normal. Les employeurs restent donc libres de rémunérer différemment ces périodes, notamment à travers des primes forfaitaires telles qu'elles sont prévues dans bon nombre de conventions collectives.



PATRICIA HEMMEN
Conseillère auprès de la FEDIL
patricia.hemmen@fedil.lu

¹ JO 2003, L 299, p. 9.
² Arrêt du 1.12.2005, Dellas e.a., C-14/04.
³ Arrêt du 3.10.2000, Simpa, C-303/98.
⁴ Arrêt du 9.09.2003, Jaeger, C-151/02.
⁵ Arrêt du 21.02.2018, Ville de Nivelles contre Rudy Matzak, C-518/15.

Toutes les techniques du bâtiment, un interlocuteur unique

Tout projet d'équipement est synonyme de multiples intervenants. Chez a+p kieffer omnitec, grâce à notre maîtrise de l'ensemble des techniques du bâtiment, vous pouvez vous adresser à un seul et unique interlocuteur.

Neuf décennies d'expérience et 394 ingénieurs, techniciens et collaborateurs se mobilisent par son intermédiaire pour garantir à votre infrastructure le rapport confort - économie - écologie le plus performant.



Chauffage • Ventilation • Climatisation • Electricité basse tension et courants faibles • Détection et extinction d'incendie • Automatisation, régulation et surveillance • Réfrigération • Vapeur • Traitement des eaux • Sanitaire • Cogénération et chauffage urbain

a+p kieffer omnitec
advance in technology

www.apko.lu



DANS UN MONDE QUI CHANGE
DISPOSER DU BON ÉQUIPEMENT
C'EST ESSENTIEL



LEASING FINANCIER*

Financez tous types de véhicules et biens d'équipement pour la construction et le génie civil : utilitaires, camions, grues, pelleteuses etc.

bgl.lu



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change

CARICATURE

45



Publications de la FEDIL



Organisation du temps de travail



Simplifications administratives imminentes en matière de détachement



Les avantages en nature octroyés aux salariés



Changements en matière de surveillance dans le cadre des relations de travail **NEW**



La réforme fiscale : changements 2018



Paramètres sociaux applicable à partir du 1er août 2018 **NEW**



Brèves de jurisprudence 2-2017 - Surveillance



Réforme du seuil des 52 semaines **NEW**



Nouvelle loi relative aux congés pour raisons personnelles et familiales



FAQ dans le cadre du RGPD **NEW**

Positions de la FEDIL



Nouvelle loi relative au cofinancement de la formation professionnelle



Free Flow of Data



Protection des données - Mode d'emploi



Cadre Financier pluriannuel 2021-2027

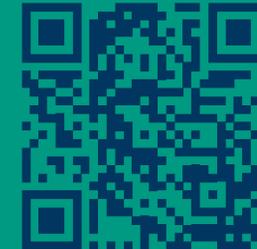
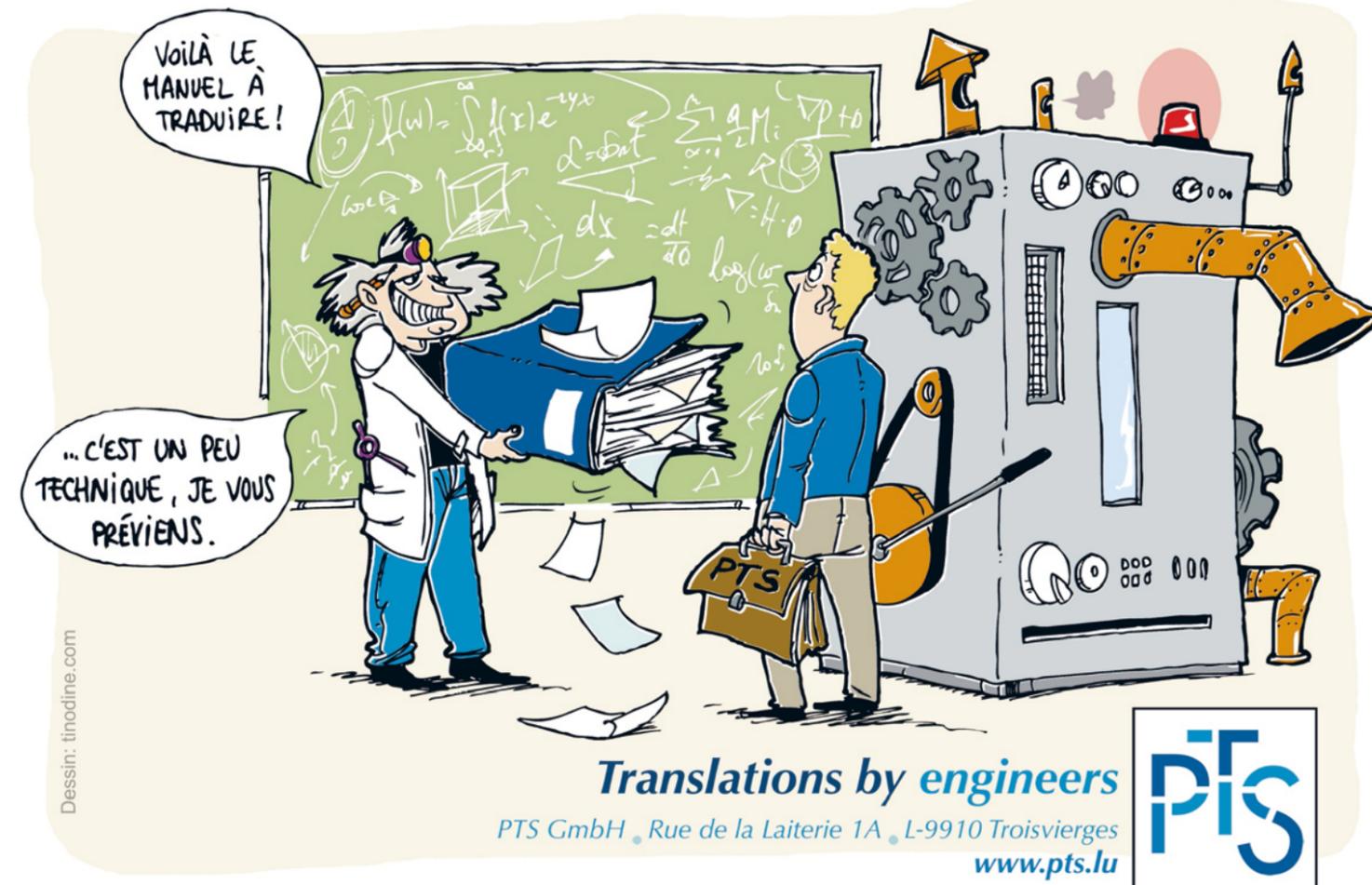


Rapport Annuel 2017



Cadre de protection européen des lanceurs d'alerte **NEW**

Plus de publications et positions sur WWW.FEDIL.LU



**TOUTES LES ACTUALITÉS
 DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE
 SUR www.fedil.lu/newsfeed**

écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

www.fedil-echo.lu

Service publicité :
bob.rume@ic.lu
(+352) 48 00 22 – 506

Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : René Winkin

Conception : Cl. ff
Mise en page : Martina Christen
Correction : Frank Genot

Impression : Imprimerie Centrale

Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.100 exemplaires

© Copyright 2018 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être
autorisées en ligne par www.lord.lu.



PRÊT À
M'ENGAGER!

PRÊTE À
L'ENGAGER!

WIN
WIN

L'APPRENTISSAGE :
AVANÇONS ENSEMBLE !

L'apprentissage dans le commerce, les services, l'horeca ou l'industrie offre des perspectives d'avenir aux jeunes talents, tout en renforçant la compétitivité des entreprises formatrices. Un apprenti bien formé équivaut à un futur collaborateur qualifié.

winwin.lu

Powered by



L'assurance partenaire de vos succès.



plan K

Business

L'assurance PRO sur-mesure.
baloise.lu/business

